



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POLLUTION DE L'AIR PAR L'OZONE Déclenchement d'une procédure d'alerte sur persistance

07/03/26
IR

08/03/26
Alerte sur persistance

Département du Calvados
Communiqué du 7 mars 2026

Le présent communiqué vaut décision d'entrée en vigueur de mesures en application de l'arrêté inter-préfectoral du 20 avril 2018 :

NATURE DE L'ÉPISODE

Les concentrations des particules **PM10** prévues restent élevées ce samedi 7 mars, en lien avec des conditions météorologiques qui favorisent l'accumulation de la pollution.

Les vents de secteur Nord-Est vont également contribuer à l'apport de particules fines en provenance des régions voisines ; les niveaux de particules fines devraient rester élevés en Seine-Maritime, Eure et Calvados pour la journée du 8 mars.

Pour aujourd'hui le dépassement des seuils d'information et de recommandation pour l'Eure, le Calvados et la Seine-Maritime est confirmé.

Pour demain 8 mars, la procédure d'alerte sur persistance est déclenchée pour le Calvados.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Il convient de maintenir les pratiques habituelles de ventilation et d'aération (la situation ne justifie pas de mesures de confinement) et de ne pas aggraver les effets de cette pollution en s'exposant à des facteurs irritants supplémentaires : fumée de tabac, utilisation de solvants en espace intérieur, etc.

Recommandations pour tous (population générale)

- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- évitez les activités physiques et sportives intenses en extérieur, dont les compétitions : celles se déroulant en intérieur peuvent être maintenues ;
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Recommandations supplémentaires pour les personnes sensibles et vulnérables *

Outre les recommandations générales :

- évitez les sorties durant l'après-midi, lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté, le cas échéant.

** **personnes vulnérables** : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, etc.*

** **personnes sensibles** : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques ou immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux, etc.)*

Plus d'informations

Rappels sanitaires

La pollution atmosphérique a des effets sur la santé, même en dehors des épisodes de pollution.

Toutefois, les pics de pollution peuvent entraîner l'apparition ou l'aggravation de divers symptômes (allergies, asthme, irritation des voies respiratoires, effets cardio-pulmonaires...) notamment chez les personnes les plus vulnérables et les personnes sensibles aux pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics.

Sources d'informations complémentaires :

<http://atmonormandie.fr>

<https://www.normandie.ars.sante.fr/conduite-tenir-en-cas-de-pollution-de-lair>

<http://www.calvados.gouv.fr>

<http://www2.prevoir.org>